

# Arrêté municipal n° 2026-03-181

## Délégations - Neuvième adjointe - Madame Florence Boucard

La ville de Saint-Étienne-du-Rouvray,

### Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-18,
- La délibération n°2026-03-20-3 du Conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à 10 le nombre d'adjointes et d'adjoints au maire,
- La délibération n°2026-03-20-4 du Conseil municipal du 20 mars 2026 portant élection des adjointes et adjoints,
- Le procès-verbal de l'élection et de l'installation du 20 mars 2026 de Madame Florence Boucard en qualité de 9<sup>ème</sup> adjointe au maire,

### Considérant :

- Que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, le maire peut donner délégation de fonction et de signature aux adjoints sur certains domaines.

### Arrête :

**Article 1** : Il est donné délégation à Madame Florence Boucard, 9<sup>ème</sup> adjointe, chargée des domaines suivants :

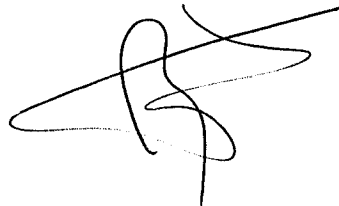
- **Développement social des quartiers prioritaires et politique de la Ville**
  - Participation au pilotage stratégique et à la définition des orientations municipales dans le cadre de la politique de la ville déployée dans les quartiers prioritaires,
  - Suivi et coordination de toutes initiatives et actions municipales participant à la définition et à la mise en œuvre des programmes d'actions liés à la politique de la ville ainsi que des moyens nécessaires à leur engagement,
  - Relation avec les partenaires institutionnels, les associations, et de manière générale toutes personnes physiques ou morales intéressées dans le cadre de la politique de la ville,
- **Accès aux droits et lutte contre le non recours**
  - Suivi et coordination de toutes initiatives et actions municipales participant à la définition et à la mise en œuvre des programmes d'actions entre autres, lutte contre l'illectronisme, suivi des dispositifs « SOS paperasse »...

- Assure une coordination des missions, des acteurs et des partenaires de la Maison du Citoyen et d'accès aux Droits dont la Maison de Justice et du Droit,
- **Egalité Femme Homme et droits des Femmes**
  - Participation à la réflexion et la mise en œuvre d'actions ;
  - Suivi et coordination de toutes initiatives et actions municipales participant à la définition et à la mise en œuvre des programmes d'actions liés à l'égalité Femme-Homme et les droits des femmes ainsi que des moyens nécessaires à leur engagement,
  - Relation avec les partenaires institutionnels, les associations, et de manière générale toutes personnes physiques ou morales intéressées.
- **Location de salles**
  - Evaluation de la qualité de l'offre,
  - Veille à la qualité de l'état des lieux,
  - Effectue les attributions, règle les recours et prononce les sanctions.

**Article 2** : Il est donné délégation de signature, sur tout support, à Madame Florence Boucard pour les actes ci-dessous énumérés et relatifs aux domaines mentionnés l'article 1 du présent arrêté :

- Courriers,
- Notifications de décisions,
- Actes administratifs à caractère réglementaire (arrêtés,...)
- Conventions et contrats sous réserve de leur approbation préalable par le Conseil municipal ou par décision du Maire,
- Ensemble des actes liés à la passation et à l'exécution des marchés publics,
- Engagements comptables,
- Bons et lettres de commande,
- Toutes pièces attestant la production et la réalisation du service fait (factures, mémoires, ...),
- Tous actes relatifs à la préparation et à l'exécution des décisions modificatives ainsi que les virements et les transferts de crédits.

**Article 3** : Madame Florence Boucard signera comme suit :

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**Article 4** : Le présent arrêté est notifié à la personne désignée.

**Article 5** : Le présent arrêté prend effet à compter du 27 mars 2026 et prendra fin, au plus tard, au terme du mandat du délégant ou du délégataire.

**Article 6** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 7** : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le préfet.

Fait à Saint-Étienne-du-Rouvray,  
Le 25 mars 2026

Monsieur Joachim Moyse



Accusé certifié exécutoire,  
Réception en préfecture : 27/03/2026  
Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20260325-Imc143120-AI-1-1  
Affiché ou notifié le 4 avril 2026